

**LETTRE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DU CCT-BÂTIMENTS 2022*****Un nouvel outil au service de la construction durable***

Chers professionnels de la Construction,

Le nouveau Cahier des Charges Type- Bâtiments 2022 est désormais en route !

Fruit de la collaboration des secteurs privés et publics, ce cahier des charges est destiné, dès cette année, à devenir l'outil technique de référence exclusif pour la construction et la rénovation des bâtiments publics de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cet outil est destiné à tous les acteurs privés (entreprises, auteurs de projet, ...) et publics (administrations, communes, cpas, ...) qui réalisent des logements et des bâtiments publics. Il intègre les nouveaux enjeux du développement durable ainsi que les dispositions les plus récentes en matière de droit des marchés publics.

Lors de sa séance du 5 décembre 2013, le Gouvernement wallon a approuvé l'utilisation du Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022.

Le 11 février 2014, à l'occasion d'un colloque de présentation publique du CCT-Bâtiments 2022, le nouveau cahier des charges type et les outils y associés ont été officiellement lancés.

Durant le 1er semestre 2014, les pouvoirs adjudicateurs seront encouragés à utiliser le CCT-Bâtiments 2022 dans une démarche d'amélioration et d'évaluation continues de l'outil.

L'objectif est l'utilisation systématique à partir du 1er juillet 2014, après concertation au sein du Comité de Pilotage du CCT-Bâtiments 2022 avec les départements concernés, d'un cahier des charges de référence unique, le CCT-Bâtiment 2022, dans une logique d'exemplarité des pouvoirs publics et de simplification administrative, pour tout marché de travaux de construction ou de rénovation de bâtiment ou de logement :

- relevant du Service public de Wallonie ou de la Société Wallonne du Logement, agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre ;
- subsidiés par le Service Public de Wallonie ou la Société Wallonne du Logement pour au moins 50% du montant de l'investissement.

Afin de vous tenir informés des nouveautés relatives au Cahier des Charges Type- Bâtiments 2022, une Newsletter sera rédigée régulièrement.

Je vous en souhaite bonne lecture.

José Justo , Président du Comité de Pilotage du Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022
SPW – DGT2 - Direction des Etudes, des Marchés et des Travaux patrimoniaux



LES OUTILS

LE CCT-BÂTIMENTS 2022

Depuis le 11 février 2014, la version 01.01 du Cahier des Charges Type- Bâtiments 2022 est disponible sur le site <http://batiments.wallonie.be> (voir plus loin).

Avec un potentiel de près de 9500 articles, il s'agit d'un cadre de référence tant technique que juridique qui a fait l'objet d'un travail de cinq ans réunissant l'ensemble des fédérations du secteur de la construction (entreprises, producteurs de matériaux, architectes, etc.) et les administrations.

Il est composé de 10 tomes de clauses techniques (T0 à T9), 1 tome de clauses administratives (TA) et d'un catalogue des documents de référence (CDR). Dans la version 01.01, le tome T9 – *Abords* reprend la classification des généralités et articles, mais ne propose pas encore de descriptif.

Il est librement consultable et/ou téléchargeable dans les formats docx, pdf, html sur la page [Téléchargement](#).

LE LOGICIEL VITRUV

Le logiciel VitruV est téléchargeable gratuitement sur le site à la page [Application VitruV](#).

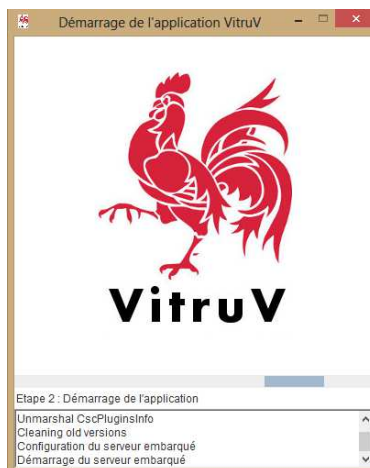


A partir du 7 mars 2014, la nouvelle version 1.0.3 du logiciel VitruV sera disponible au téléchargement.

Pour tout utilisateur qui a déjà installé la version 1.0.2. sur son ordinateur, la nouvelle version se téléchargera automatiquement lors du démarrage du logiciel installé, à condition d'être connecté sur Internet.

Logiciel VitruV version 1.0.2 à 1.0.3 - Les NOUVEAUTES

Vitesse de démarrage de l'application





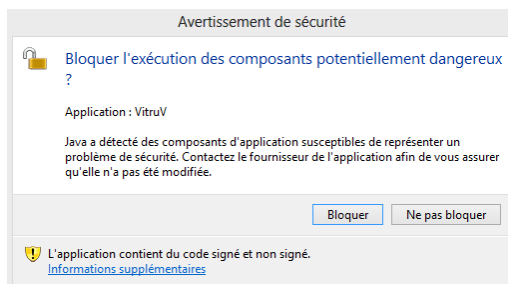
Avec la version 1.0.2, tous les utilisateurs qui utilisent la version de Java 1.7.0_45 ou plus récente souffraient d'un temps de démarrage anormalement important (plus de 10 minutes) lorsqu'ils démarraient l'application avec un ordinateur connecté sur internet.

Pour les utilisateurs qui travaillent hors connexion Internet ou avec une version de Java antérieure à 1.7.0_45, le temps de démarrage VitruV ne dépassait pas 3 à 4 minutes (dépendant des performances de la machine).

La version 1.0.3 permettra aux utilisateurs qui utilisent la version de Java 1.7.0_45 ou plus récente de réduire le temps de démarrage de l'application à moins de 2 minutes (dépendant des performances de la machine).

ATTENTION, les améliorations demandent 3 démarrages pour être vraiment visibles !

Suppression du warning de démarrage



Avec la version 1.0.2, lors du démarrage de l'application, un message d'alerte vous demandait un accord pour activer plugin Java de votre navigateur Internet et permettre le téléchargement de l'application VitruV.

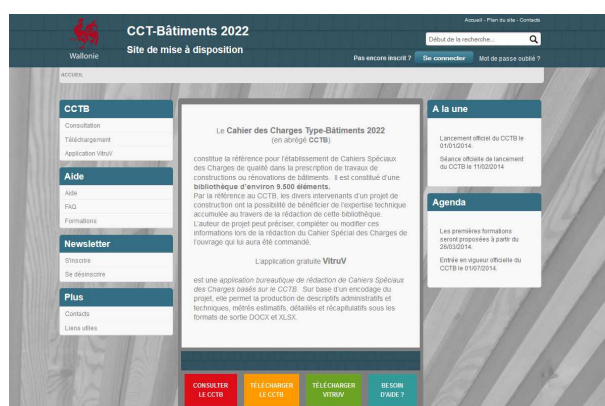
Avec la version 1.0.3, ce message sera supprimé.

Amélioration de l'importation de la base de données CCTB (doca)

Avec la version 1.0.3, la première importation du CCTB dans le logiciel VitruV sera plus rapide.

Cela ne concerne donc pas les utilisateurs qui ont déjà téléchargé la base de données du CCTB dans le logiciel VitruV.

LE SITE BATIMENTS.WALLONIE.BE



<http://batiments.wallonie.be>

Le site batiments.wallonie.be est la plateforme centrale de tout ce qui concerne le Cahier des Charges Type- Bâtiments 2022.

Vous y trouverez toutes les informations, les actualités, les documentations et les téléchargements en relation avec Cahier des Charges Type- Bâtiments 2022. Vous y trouverez également l'ensemble des contacts, ainsi que des liens utiles.

Vous êtes invités à vous y inscrire pour pouvoir télécharger l'application VitruV, mais également pour recevoir les Newsletters.

Enfin, vous y trouverez des rubriques d'aide destinées à apporter des réponses à vos éventuelles questions sur le Cahier des Charges Type- Bâtiments 2022, sur les outils informatiques, sur le support.



LES FORMATIONS

Un programme de formations d'initiation au nouveau CCT-Bâtiments 2022, aux clauses administratives et aux outils informatiques est organisé. Il se compose de 3 modules de formations :

F1 – Initiation au CCT-Bâtiments 2022 (4h)

(présentation, philosophie, méthodologie, mode d'emploi et support du CCT-Bâtiments 2022)

F2 – Les outils informatiques du CCT-Bâtiments 2022 (8h)

(initiation à l'outil de création de cahiers des charges VitruV, ressources de la plateforme de mise à disposition)

F3 – La nouvelle réglementation des marchés publics et les clauses administratives du CCT-Bâtiments 2022 (4h)

(présentation générale de la nouvelle réglementation des marchés publics, intégration des clauses administratives (règles générales d'exécution) dans le CCT-Bâtiments 2022, place du CCT-Bâtiments 2022 dans le champ contractuel, hiérarchie des documents du marché)

ATTENTION : La formation F1 est requise pour suivre les formations F2 ou F3 !

Ces formations sont réservées à tout le secteur de la construction, privé et public.

Les lieux de formation suivants ont été retenus : Liège, Namur-Gembloux, Libramont et Mons.

Pour vous inscrire ou pour toute information relative à ces formations, vous êtes invités à vous rendre sur le site <http://www.greenwal.be> – onglet Formations CCTB.



NOUS CONTACTER

Vous avez des questions concernant Cahier des Charges Type- Bâtiments 2022 : qui contacter ?

Avant de nous contacter pour une question ou un problème technique, vous pouvez consulter la **rubrique d'aide** <http://batiments.wallonie.be/home/aide.html>, les fiches mises dans la page de téléchargement de l'**application VitruV** <http://batiments.wallonie.be/home/application-vitruv.html> ou encore la **liste des FAQ** (Foire Aux Questions) <http://batiments.wallonie.be/home/faq.html> du site batiments.wallonie.be. Les réponses que vous cherchez s'y trouvent probablement déjà.

Si le contenu présent sur le site de mise à disposition n'a pu répondre à vos interrogations ou si vous souhaitez donner votre opinion sur ce portail, vous pouvez envoyer directement un mail à une des **adresses de contact** référencées sur la page de contacts <http://batiments.wallonie.be/home/contact.html>. Chacune de ces adresses correspondant à une catégorie d'utilisateurs et de sujets de message différents.